

# COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 02 MARS 2021

**Présents** : BERTRAND Elisabeth, BERTRAND Mélanie, GODARD Sophie, JEAN Guillaume, LUCAS Germain, MARTINEAU Philippe, RAMBAUD Olivier, REGNIER Benjamin, VION-GOVAERT Anne

**Absents** : MERLET Adrien, MORILLE Delphine

**Secrétaire** : MARTINEAU Philippe

### I - COMPTES RENDUS DE LA REUNION DE CONSEIL DU 19 JANVIER 2021

#### Compte-rendu approuvé

#### COMPTES RENDUS DES DELEGATIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose que conformément aux dispositions des articles L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il rend compte des décisions qu'il a prises par application des délégations accordées au Maire par délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020.

- Signature d'un devis établi par Point P, 5 rue Olivier de Serres – ZAC de la Buzenière 85500 Les HERBIERS, pour la fourniture de carrelage (maison LUCAS) pour un montant de 1 176,52 € ht.

### II – COMPTES ADMINISTRATIFS DU BUDGET PRINCIPAL 2020

Le Compte Administratif 2020 est présenté aux membres du Conseil Municipal par Madame Elisabeth BERTRAND doyenne d'âge de l'assemblée. Il résume la comptabilité de l'ordonnateur de la Commune de Mallièvre. A la clôture de l'exercice 2020, le Compte Administratif fait apparaître un résultat global excédentaire de 214 160,41 Euros se décomposant pour la section de fonctionnement par un résultat excédentaire de 90 239,74 Euros et pour la section d'investissement par un résultat excédentaire de 123 920,67 Euros.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés				296 880,41		296 880,41
Opérations de l'exercice	153 509,01	243 748,75	413 130,65	240 170,91	566 639,66	483 919,66
<b>TOTAUX</b>	153 509,01	243 748,75	413 130,65	537 051,32	566 639,66	780 800,07
<b>Résultats de clôture</b>		<b>90 239,74</b>		<b>123 920,67</b>		<b>214 160,41</b>
TOTAUX CUMULES	153 509,01	243 748,75	413 130,65	537 051,32	566 639,66	780 800,07
<i>Restes à réaliser</i>			<i>104 145,00</i>		<i>104 145,00</i>	
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>90 239,74</b>		<b>19 775,67</b>		<b>110 015,41</b>

**Compte administratif du budget principal approuvé par 8 voix**

### **III – COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL 2020**

Le Compte de Gestion 2020 résume l'ensemble des opérations comptables de l'exercice 2020 exécutées par le Comptable public de la Commune de Mallièvre. A la clôture de l'exercice 2020, le Compte de Gestion fait apparaître un résultat global excédentaire de 214 160,41 Euros se décomposant pour la section de fonctionnement par un résultat excédentaire de 90 239,74 Euros et pour la section d'investissement par un résultat excédentaire de 123 920,67 Euros.

**Compte de gestion approuvé à l'unanimité**

### **IV – COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « CAFE COMMUNAL » 2020**

Le Compte Administratif 2020 est présenté aux membres du Conseil Municipal par Madame Elisabeth BERTRAND doyenne d'âge de l'assemblée. Il résume la comptabilité de l'ordonnateur de la Commune de Mallièvre. A la clôture de l'exercice 2020, le Compte Administratif fait apparaître un résultat global déficitaire de 85 837,60 Euros se décomposant pour la section de fonctionnement par un résultat excédentaire de 4 609,92 Euros et pour la section d'investissement par un solde négatif de 90 447,52 Euros. Après le retrait de Monsieur Guillaume JEAN, Maire, il convient d'approuver le Compte Administratif suivant :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés			114 556,04		114 556,04	
Opérations de l'exercice	126,77	4 736,69		24 108,52	126,77	28 845,21
TOTAUX	126,77	4 736,69	114 556,04	24 108,52	114 682,81	28 845,21
<b>Résultats de clôture</b>		<b>4 609,92</b>	<b>90 447,52</b>		<b>85 837,60</b>	
TOTAUX CUMULES	126,77	4 736,99	114 556,04	24 108,52	114 682,81	28 845,21
<i>Restes à réaliser</i>						
<i>RESULTATS DEFINITIFS</i>		<i>4 609,92</i>	<i>90 447,52</i>		<i>85 837,60</i>	

**Compte administratif du budget annexe « café communal »  
approuvé par 8 voix**

### **V – COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « CAFE COMMUNAL » 2020**

Le Compte de Gestion 2020 résume l'ensemble des opérations comptables de l'exercice 2020 exécutées par le Comptable public de la Commune de Mallièvre. A la clôture de l'exercice 2020, le Compte de Gestion fait apparaître un résultat global déficitaire de 85 837,60 Euros se décomposant pour la section de fonctionnement par un résultat excédentaire de 4 609,92 Euros et pour la section d'investissement par un solde déficitaire de 90 447,52 Euros.

**Compte de gestion approuvé à l'unanimité**

## VI – AFFECTATION DU RESULTAT 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

Après avoir voté le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2020 et constatant qu'ils présentent un excédent de fonctionnement de 90 239,74 €uros, il est proposé d'affecter le résultat.

Il expose également qu'après la dissolution du budget annexe « café communal » par délibération du 20 octobre 2020, il convient d'affecter le résultat 2020 de ce budget au Budget Primitif 2021, soit 4 609,92 €uros.

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	87 870,09
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	90 239,74
EXCEDENT budget annexe « café communal 2020 »	4 609,92
DEFICIT	
A) EXCEDENT AU 31/12/2019	94 849,66
Affectation obligatoire	
• à l'épurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
• affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	94 849,66
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	

### **Affectation du résultat approuvée à l'unanimité**

## VII – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil est conduit à voter le Budget Primitif principal de la Commune de Mallièvre pour l'année 2021. Le Conseil examine le projet de budget qui lui est présenté.

<i>BALANCE GENERALE</i>	TOTAL	TOTAL
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
DEPENSES	230 247	
RECETTES		230 247
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>230 247</b>	<b>230 247</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
DEPENSES	699 643	
RECETTES		699 643
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>699 643</b>	<b>699 643</b>
<b>TOTAL</b>	<b>929 890</b>	<b>929 890</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	DEPENSES	BUDGET 2021	Chapitre	RECETTES	BUDGET 2021
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>		<b>230 247</b>	<b>Recettes de Fonctionnement</b>		<b>230 247</b>
011	Charges à caractère général	41 815	013	Atténuation de charges	300
012	Charges de personnel	29 530	70	Produits des services	3 000
014	Atténuation de charges	18 140	73	Impôts et taxes	153 612
022	Dépenses imprévues	10 200	74	Dotations et participations	59 155
023	Virement à la section d'investissement	77 448	75	Autres produits gestion courante	14 179
042	Opérations d'ordre entre section	3 602	76	Produits financiers	1
65	Autres charges gestion courante	46 552			
66	Charges financières	2 960			

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	DEPENSES	BUDGET 2021	Chapitre	RECETTES	BUDGET 2021
<b>Dépenses d'Investissement</b>		<b>699 643</b>	<b>Recettes d'Investissement</b>		<b>699 643</b>
020	Dépenses imprévues d'invest	5 337	001	Solde positif invest. 2020 reporté	33 473
16	Remboursement d'emprunts	19 732	021	Virt de la section fonctionnement	77 448
203	Frais d'études	2 200	040	Opérations d'ordre entre section	3 602
21	Immobilisation corporelles	165 558	10	Dotations fonds divers	22 422
23	Immobilisations corporelles en cours	506 816	1068	Excédent de fonctionnement	94 849
			13	Subventions d'équipements	367 849
			16	Emprunts	100 000

### Budget primitif 2021 approuvé à l'unanimité

## VIII – PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE SAINTE MARIE DES VENTS – ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Monsieur le Maire expose au Conseil la demande de participation aux dépenses de fonctionnement de l'école privée « Sainte Marie des Vents » sous contrat d'association, pour l'année scolaire 2020/2021.

Les élèves de la Commune de Mallièvre sont inscrits à l'Ecole Privée Mixte « Sainte Marie des Vents » de Mallièvre/Treize-Vents.

Pour l'année scolaire 2020/2021, la Commune de Mallièvre versera donc une subvention, pour les élèves domiciliés dans sa commune et inscrits à l'Ecole Privée Mixte « Sainte Marie des Vents » de Mallièvre/Treize-Vents, à l'Ogec de Mallièvre/Treize-Vents, soit :

158 élèves inscrits à l'Ecole Privée Mixte « Sainte Marie des Vents » de Mallièvre/Treize-Vents dont 20 domiciliés à Mallièvre.

Il est proposé de verser :

**572 €uros x 20 élèves = 11 440 Euros.**

Il est décidé :

- D'attribuer 572 Euros par élève (20) pour l'année scolaire 2020/2021, soit 11 440 Euros.
- Que la participation sera versée en deux fois, soit 6 000 Euros courant mars 2021 et 5 440 € au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

### Participation de 11 440 Euros approuvée à l'unanimité

## IX – RENOVATION DE LA SALLE DE LA CITE ET SES ABORDS : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE AU TITRE DE L'AIDE AUX PETITES CITES DE CARACTERE

Monsieur le Maire rappelle que les communes homologuées petites cités de caractère peuvent déposer une demande de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire pour les travaux d'aménagement d'espaces publics ainsi que sur les travaux extérieurs des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'avant-projet définitif avec estimatif concernant la rénovation de la salle de la cité et de ses abords, ainsi que l'habillage en pierres du mur bordant le terrain de tennis dont le montant global s'élève à 441 406 € ht.

Le plan de financement est détaillé de la façon suivante :

Dépenses		Recettes	
<b>Travaux extérieurs (subvention PCC)</b>			
Charpente bois bardage isolation	28 350	Fonds de soutien départemental 2021	12 000
Menuiseries extérieures	30 000	Contrat Ruralité DSIL	171 359
Peinture – Ravalement	12 500	Région Pays de la Loire (PCC)	64 779
Réfection des enduits	25 000	Région Pays de la Loire Fonds de relance investissement communal (PDLRIC)	45 095
Aménagement des abords	92 447	SyDEV	28 000
Maîtrise d'œuvre	14 623	Autofinancement	120 173
Habillage mur en pierres	13 009		
<b>Montant HT</b>	<b>215 929</b>		
<b>Autres travaux (subvention PDLRIC)</b>			
Démolition – gros œuvre	44 840		
Menuiseries intérieures	23 750		
Plâtrerie isolation	51 150		
Revêtements de sols	6 850		
Chauffage – ventilation – plomberie – sanitaires	40 960		
Electricité – courants forts et faibles	39 750		
Maîtrise d'œuvre	14 702		
Diagnostics	3 475		
<b>Montant HT</b>	<b>225 477</b>		
<b>Total HT</b>	<b>441 406</b>	<b>Total HT</b>	<b>441 406</b>

**Demande attribution de l'aide attribuée aux Petites Cités de Caractère approuvée à l'unanimité**

## X – RENOVATION DE LA SALLE DE LA CITE ET SES ABORDS : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE AU TITRE DU FONDS DE RELANCE INVESTISSEMENT COMMUNAL (PDLRIC)

Le maire rappelle au conseil municipal que pour faire face à la crise économique et sociale liée à la COVID 19, le Conseil Régional a décidé lors de sa session du 9 juillet 2020, de renforcer son soutien aux communes et aux EPCI en votant un plan de relance (PDLRIC).

Afin de financer les projets d'investissements des communes de moins de 5 000 habitants, une subvention de 20 %, plafonnée à 75 000 € peut être sollicitée.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'avant-projet définitif avec estimatif concernant la rénovation de la salle de la cité et de ses abords, dont le montant global s'élève à 428 397 € ht.

Il est proposé de solliciter le fonds de relance investissement communal (PDLRIC) pour les travaux de rénovation de la salle de la cité et de ses abords suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
<b>Travaux extérieurs (subvention PCC)</b>			
Charpente bois bardage isolation	28 350	Fonds de soutien départemental 2021	12 000
Menuiseries extérieures	30 000	Contrat Ruralité DSIL	171 359
Peinture – Ravalement	12 500	Région Pays de la Loire (PCC)	60 876
Réfection des enduits	25 000	Région Pays de la Loire Fonds de relance investissement communal (PDLRIC)	45 095
Aménagement des abords	92 447	SyDEV	28 000
Maîtrise d'œuvre	14 623	Autofinancement	111 067
<b>Montant HT</b>	<b>202 920</b>		
<b>Autres travaux (subvention PDLRIC)</b>			
Démolition – gros œuvre	44 840		
Menuiseries intérieures	23 750		
Plâtrerie isolation	51 150		
Revêtements de sols	6 850		
Chauffage – ventilation – plomberie – sanitaires	40 960		
Electricité – courants forts et faibles	39 750		
Maîtrise d'œuvre	14 702		
Diagnostics	3 475		
<b>Montant HT</b>	<b>225 477</b>		
<b>Total HT</b>	<b>428 397</b>	<b>Total HT</b>	<b>428 397</b>

**Demande attribution Fonds de relance investissement communal (PDLRIC) approuvée à l'unanimité**

## XI – DELEGATION DE POUVOIR AU MAIRE D'ESTER EN JUSTICE

En vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal peut donner pouvoir au maire pour la durée de son mandat. Un rapport sur les décisions prises dans le cadre de cette délégation doit être présenté au conseil municipal à chacune de ses réunions obligatoires (une par trimestre), conformément à l'article L. 2111-23 du CGCT.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à intenter, au nom de la commune, les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise monsieur le maire à intenter, au nom de la commune, les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

### **Délégation de pouvoir au maire d'ester en justice approuvée à l'unanimité**

## **XII – QUESTIONS DIVERSES**

### **Désignation d'un représentant Vendée Eau**

Monsieur le Maire expose que par courrier en date du 12 octobre 2020, Vendée Eau demandait à la Communauté de Communes du Pays de Mortagne que chacune de ses communes membres procède à la désignation d'un représentant au Conseil Local « Maine et Sèvre ».

Elu référent : Monsieur **Philippe MARTINEAU**

### **Surveillance de l'exposition au radon**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, la réglementation prévoit une obligation de surveillance de l'exposition au radon dans certains établissements recevant du public (ERP). Il s'agit notamment des établissements d'enseignement, des établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans, des établissements médico-sociaux avec capacité d'hébergement et des établissements recevant des travailleurs.

Dans le cadre du groupement de commandes passé avec la Communauté de Communes, les dosimètres ont été disposés à la bibliothèque ainsi qu'à la mairie.

### **Désherbage cimetière**

Il est proposé de constituer un groupe constitué d'élus et de bénévoles afin de procéder au désherbage manuel des allées du cimetière, environ 3 fois par an.

Rendez-vous fixé le **27 mars à 9h00** au cimetière pour un 1<sup>er</sup> désherbage.

### **Commission communication**

Une réunion est programmée le **mardi 9 mars à 20h** en mairie pour la préparation du prochain PAVE.

### **DATE DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX – 20 h**

 13 avril  
 25 mai  
 6 juillet

 31 août  
 5 octobre

**Séance levée à 21h45**